

la tribune l'amiante, le centre du québec, les bois francs

Dossier de l'agrandissement du parc industriel de Princeville: déblocage sous peu

— le maire Talbot

PRINCEVILLE (JR) - Si le règlement relatif à l'acquisition du lot 13 C pour l'extension future du parc industriel de Princeville n'a pas été adopté lundi dernier, c'est que le conseil municipal n'était pas prêt à prendre une décision en ce sens.

C'est ce qu'a précisé à La Tribune le maire de la ville de Princeville, M. J.-Maurice Talbot, en ajoutant toutefois que le dossier d'agrandissement du parc industriel va déblocquer bientôt.

"Nous avons donné instruction aux personnes concernées d'analyser tous les aspects techniques de cette future acquisition. Quand nous serons prêts, nous allons prendre une décision pour le mieux-être de la population de Princeville", a affirmé le maire.

Selon ce dernier, le montant initial de 500 000 \$ promis par le gouvernement fédéral pour ce projet va être augmenté de façon substantielle. "J'ai reçu

une lettre en ce sens du député fédéral", d'indiquer M. Talbot, sans vouloir en préciser l'ampleur. Mais, selon des informations obtenues d'une source digne de foi, le gouvernement canadien pourrait financer le projet pour un montant approchant le million \$.

Le maire Talbot a d'autre part affirmé que le conseil a bien reçu la requête de la Chambre de commerce pour la construction d'un motel industriel. "Avant de parler d'un tel projet, on devra avant tout nous prouver qu'il y a un besoin réel. Nous sommes trois industriels à siéger au conseil et nous connaissons les besoins en matière de développement industriel. Et le conseil n'est pas intéressé à perdre des industries parce que le parc industriel est incapable de les recevoir."

Et, dit-il, la loi 38 ne devrait pas poser de problèmes pour le financement par Ottawa des

travaux prévus au parc industriel : "Les deux gouvernements se sont entendus pour faire preuve d'une certaine souplesse au niveau des subventions aux municipalités. Nous allons présenter notre demande

au gouvernement québécois, et celui-ci devra alors en disposer. Je suis confiant."

Pour le maire Talbot, le terrain en question représente une aubaine pour le conseil :

"Payer 70 000 \$ pour 38 acres de terrain, ce n'est pas dispendieux, d'autant plus que les services sont déjà rendus aux deux extrémités."

Par contre, le conseil devra

loger une demande à la Commission de protection du territoire agricole pour obtenir la permission de l'utiliser à des fins industrielles. Mais sur cette question, le maire Talbot se refuse à tout commentaire.

Motel industriel: la Chambre accuse le conseil d'indifférence

PRINCEVILLE (JR) - "Le motel industriel sera construit pour abriter de nouvelles industries, et non pas pour des industries existantes. Ce projet est important pour des investisseurs voulant bénéficier de locaux à coûts abordables."

Voilà ce qu'a déclaré à La Tribune la vice-présidente de la Chambre de commerce de Princeville, Mme Denise Liberge, qui accuse du même coup le conseil municipal de toujours faire preuve d'indifférence dans ce dossier, tout en travaillant

sur le projet d'agrandissement du parc industriel.

Selon Mme Liberge, la Chambre essaie de faire déblocquer ce projet pour attirer des industries et créer de l'emploi. "mais le conseil ne veut rien savoir, même si le dossier est sur la table depuis le mois de septembre 83."

D'ailleurs, affirme-t-elle, des entrepreneurs sont déjà prêts à emménager dans une telle bâtisse : "Des emplois pourraient être créés." Et, ajoute Mme Liberge, le

projet d'extension du parc industriel ne fait pas l'unanimité, non seulement à Princeville, mais également dans la région. "Les maires de la municipalité régionale de comté de l'Érable ont refusé d'appuyer ce projet, malgré la demande formulée par le représentant de Princeville."

Et, estime-t-elle, l'entêtement du conseil est d'autant plus déplorable que le gouvernement fédéral ne versera pas de subvention pour le parc industriel. "Avec cette situa-

tion on se retrouve avec un montant de 500 000 \$ destiné à Princeville, mais qui demeure tout de même gelé à Ottawa parce que le conseil ne veut pas bouger."

Selon la représentante de la Chambre de commerce, le député fédéral Jean-Guy Dubois devrait s'impliquer davantage dans le dossier. "S'il décide d'appuyer le projet du parc industriel, il va faire une grave erreur parce que la Loi 38 ne permet pas à son gouvernement de financer des travaux d'infrastructures municipales."

...en bref

L'Amiante

• Congrès de l'UMQ

BLACK-LAKE - Membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le maire Georges-Henri Cloutier de Black-Lake se réjouit des intentions de ses collègues de la région qui entendent participer en grand nombre au prochain congrès annuel de l'UMQ les 12, 13 et 14 avril.

M. Cloutier soutient que ces assemblées sont très importantes compte tenu des bouleversements qui ont

secoué le monde municipal depuis quelques années. Selon lui, la solidarité entre élus municipaux de tous les coins de la province est donc de plus en plus importante et le congrès représente une occasion unique de vérifier dans les faits cette solidarité et de se donner une véritable pensée municipale.

Cet événement se déroulera sous le thème "la municipalité, le gouvernement à portée de la main".

• Construction calme en mars

THETFORD-MINES - Le mois de mars a relativement été calme dans le domaine de la construction alors que le service d'urbanisme de la ville de Thetford-Mines n'a délivré que 16 permis pour des investissements de 37.600 \$. Les statistiques révèlent que 7 permis ont été accordés pour des modifications ou réparations à des résidences pour 22.100 \$.

Les trois premiers mois de l'année 1984 se classent au neuvième rang au chapitre des investissements pour les quinze dernières années. Au total, 56 permis ont été délivrés depuis janvier dernier pour des montants de 488.800 \$. La plus importante période remonte à 1979 alors qu'un montant de 2.339.000 \$ avait déjà été investi.

Centre du Québec

• Échange d'étudiants

DRUMMONDVILLE (RJ) - Pour la quatrième année d'affilée et la cinquième fois en six ans, la Commission scolaire régionale St-François annonce la mise sur pied de son programme estival interculturel de groupe en collaboration avec la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC).

Ce programme consistera encore cette année en un jumelage de 44 garçons et filles de la région de Drummondville avec autant d'élèves de la région de St-Catharines en Ontario. Les activités se dérouleront en juillet. Les jeunes anglophones seront à Drummondville au 3 au 16 juillet, tandis que les jeunes Drummondvillois et Drummondvilloises compléteront la deuxième phase du programme du 19 au 31 juillet. Les frais comprennent les

transports, les sorties éducatives et les activités du programme qui sont préparées à l'avance pour tous les jours de la semaine, les fins de semaine relevant des familles. Les jeunes de 13 à 17 ans sont donc invités à s'inscrire dès maintenant.

Par ailleurs, la commission scolaire a aussi voulu faire connaître son programme de jumelage de six mois, Québec-Ontario, Québec-Manitoba, Québec-Nouveau Brunswick et Québec-Alberta.

Il consiste pour l'élève en une expérience de séjour de trois mois à l'extérieur du Québec et d'un accueil de trois mois du (de la) partenaire. "L'intégration est totale et les acquis linguistiques et personnels très importants," a souligné M. Bergeron.

• Double travaux communautaires

DRUMMONDVILLE - "Dans certains cas, une sentence de 120 heures de travaux communautaires est insuffisante. C'est pourquoi je vous condamne à deux sentences de travaux communautaires, soit un total de 240 heures d'ici deux ans. De plus, vous devrez payer 275 \$ d'amende et subir une ordonnance de probation de deux ans."

C'est la sentence inhabituelle rendue par le juge André Bilodeau à l'égard de Christian Lepage, qui s'est reconnu coupable de 11 vols dans des chalets de la région de Drummondville. Il semble que c'est la première fois dans la région

qu'une sentence de travaux communautaires dépasse les 120 heures reconnues par la loi comme un maximum.

Ses deux frères, étant impliqués de façon moindre dans cette série de vols par effraction, ont reçu des sentences moins importantes: Lucien Lepage a été condamné à deux sentences de 100 heures de travaux communautaires et à 200 \$ d'amende et Michel, à 120 heures de travaux communautaires et à 100 \$ d'amende. Dans les deux derniers cas, le nombre de vols était de 8 et de 4.

Bois-Francs

• Gaston Bédard à la présidence

VICTORIAVILLE (JR) - Directeur de la Caisse populaire de Plessisville, M. Gaston Bédard est devenu hier le nouveau président de la Corporation de développement économique des Bois-Francs en remplacement du maire de Victoriaville, M. Denis St-Pierre.

Annoucé lors d'une conférence de presse tenue au bureau de la CDEBF à Victoriaville, cette nouvelle revêt un caractère particulier du fait que M. Bédard est le premier président ne provenant pas du monde politique proprement dit. Par les années passées, la Corporation avait toujours été présidée par des maires ou conseillers de municipalités membres.

"J'entend privilégier en grande partie les orientations énoncées

lors de l'assemblée générale de la semaine dernière, mais avec des actions additionnelles qui devraient être bien acceptées par le milieu. Je dois à cet effet les soumettre sous peu aux autres membres de la Corporation", a déclaré le nouveau président.

M. Bédard a dit espérer obtenir le support de tous les agents économiques oeuvrant dans la région, afin de pouvoir assurer un meilleur développement. "c'est-à-dire avec une force importante pour toute notre population."

De son côté, l'ex-président de la Corporation, M. Denis St-Pierre, s'est dit heureux de cette nomination.

Colloque des édiles de Drummondville

Revitalisation et Centre culturel prioritaires

par Richard Jean

DRUMMONDVILLE - Accompagnés des principaux directeurs de services, les édiles municipaux de Drummondville n'ont certes pas chômé lors de leur colloque de trois jours tenu au Lac-à-l'Épaulé à Trois-Rivières, où ils ont étudié en profondeur les principaux dossiers prioritaires de la municipalité.

Une douzaine de dossiers furent effectivement scrutés à la loupe, mais hier en conférence de presse, on a surtout mis l'accent sur ceux du Centre culturel, de la revitalisation du centre-ville et du développement résidentiel.

Centre culturel

Tel que convenu, le dossier de la "mise aux normes" du Centre culturel a retenu l'attention des membres du conseil. La ville est ainsi placée dans l'obligation d'investir immédiatement un montant approximatif d'un quart de million de dollars pour obtenir du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur du Québec son

certificat de conformité pour éviter la fermeture du Centre culturel, édifice devenu non conforme aux normes de sécurité dans les édifices publics, 17 ans après sa construction.

Les autorités ont de plus constaté que la somme additionnelle de 100.000 \$ devra être dépensée à court terme afin de rencontrer certaines réglementations provinciales et remplacer les équipements devenus désuets.

C'est aussi dire que les autorités conviennent que pour un montant équivalent ou légèrement inférieur à 350.000 \$, il y a lieu de poser la candidature de Drummondville à un programme subventionné par le ministère des Affaires culturelles et qui permettrait, à la fois, la réalisation des travaux de mises aux normes, de remplacement d'équipements désuets et d'amélioration pour un montant total d'environ un million et quart de dollars.

Le centre-ville

Depuis un certain temps déjà, le

conseil municipal examine ce dossier avec beaucoup d'attention.

D'ailleurs, dès aujourd'hui un cahier de charges sera remis aux consultants retenus pour formuler une proposition aux autorités locales avant la fin d'avril. Cette proposition touchera, entre autres, les points suivants: les caractéristiques du centre-ville, la problématique de développement et d'aménagement, le plan particulier d'urbanisme, les services de transport et la circulation; les priorités d'aménagement, les implications sur les finances municipales; l'estimation des coûts et l'échéancier de réalisation.

Il est prévu que le choix du conseil quant à l'identité du consultant retenu comme maître-d'œuvre de la démarche de revitalisation du centre-ville dans son ensemble sera connue à la toute fin d'avril.

Développement résidentiel

Du nouveau dans cet autre dossier qui a monopolisé une bonne

partie du temps disponible durant le colloque.

En effet, la Ville de Drummondville visera dorénavant l'autofinancement dans les nouveaux développements. Ainsi, que ce soit la ville ou l'entreprise privée qui soit propriétaire des terrains à développer, les coûts de fourniture et d'installation des infrastructures primaires seront exigibles en totalité lors de la vente des terrains. La ville pourra toutefois financer une partie de ces coûts lors de l'implication du secteur privé. Le coût des infrastructures finales sera à la charge du secteur de développement sous forme de taxe de secteur. Cette facture pourra être acquittée comptant, avant le début des travaux ou échelonnée sur une période de 10 ou 15 ans.

Les frais relatifs à l'ouverture de nouveaux secteurs de développement (ex: station de pompage, conduite d'amenée, voirie, etc.) seront à la charge de l'ensemble de la ville pour un tiers et à la charge du secteur pour deux tiers.

20 mois pour trafic et injection de cocaïne

DRUMMONDVILLE - Mario Scabba, un jeune de 18 ans de la rue Juges à Drummondville, a été condamné hier par le juge André Bilodeau des Sessions de la paix à passer les 20 prochains mois derrière les barreaux pour avoir trafiqué de la drogue en l'administrant avec une seringue à d'autres personnes, notamment à deux adolescents et un adulte.

Scabba était en effet accusé d'avoir administré de la cocaïne et du PCP à deux garçons et une fille.

Outre la sentence, le juge Bilodeau a également prononcé une ordonnance de probation de trois ans à l'accusé. Dans les cinq jours qui suivront sa sortie de prison, Scabba devra donc se présenter au service de probation de Montréal et il devra répéter ce geste aussi souvent que requis.

Jusqu'à sa comparution hier, l'individu a dû passer les dernières semaines derrière les barreaux, puisque tout cautionnement lui avait été refusé suite à son arrestation.



Viaduc en construction

Les travaux ont repris avec le printemps pour la construction d'un viaduc sous les voies du Canadien National, sur le bou-

levard Lemire. Ce projet de 3,3 millions \$ devrait être complété d'ici quelques semaines.

Association Renaissance: permanence assurée

THETFORD-MINES (PS) - L'Association Renaissance de la région de l'Amiante, qui travaille depuis maintenant quinze mois à la promotion et à la défense des intérêts des personnes déficientes mentales, vient de franchir une importante étape qui lui permettra d'assurer une permanence.

En effet, Centraide Québec a reconnu la nécessité et le bien-fondé d'un tel organisme dans la région en lui assurant, le 1er avril, le versement d'une subvention de 15.000 \$ pour faciliter l'engagement d'une directrice qui verra à coordonner les nombreuses activités. Cette heureuse nouvelle a été annoncée aux quelque 40 membres qui ont participé, cette semaine, à l'assemblée générale annuelle de l'association.

Depuis ses débuts, l'organisme a accompli un travail immense pour recruter environ 200 membres actifs et officiels. Son orientation favorisait, au départ, l'organisation d'activités de loisir social et éducatif. Depuis, de nouvelles activités sportives se sont greffées à celles déjà offertes, d'autres favorisent le développement de la personne alors que des cours de français fonctionnel et de mathématiques de base ont été organisés à sa demande par le service de l'éducation aux adultes de la Commission scolaire régionale de l'Amiante.

Les derniers mois ont également permis aux dirigeants de Renaissance de s'impliquer activement dans la préparation de dossiers touchant, notamment, le transport adapté ou encore le service d'apprentissage aux habitudes de travail.

En plus de la directrice Luce Bouley, l'Asso-

ciation Renaissance compte actuellement sur les services de trois autres permanents temporaires et ce, grâce à l'obtention de projets gouvernementaux. Ainsi, un projet Canada au travail permet de mieux dispenser les activités prévues au programme, que ce soit à Thetford-Mines, Black-Lake, Disraeli ou St-Ferdinand, de prévoir la préparation d'un camp de vacances pour les jeunes et la mise sur pied possible d'un service de gardiennage et de travailler à la formation d'un groupe de pression qui verra à faire évoluer la situation du travail occupationnel dans la région.

En outre, un projet Chantier-Québec favorisera l'évaluation des besoins auprès des personnes déficientes intellectuelles qui vivent dans leurs familles naturelles. A ces quatre permanents viennent se greffer quatre stagiaires en éducation spécialisée du CEGEP de Thetford-Mines.

D'autre part, l'organisme entend modifier sensiblement son orientation quant à la dispensation de services. Ainsi, au lieu d'organiser ou d'offrir des services, l'Association veut désormais sensibiliser les services communautaires déjà en place pour qu'ils prévoient une programmation pour les personnes qui ne peuvent s'intégrer aux activités régulières. Ce qui permettrait aux personnes handicapées de recevoir, aux mêmes endroits et aux mêmes conditions que tout le monde, les services offerts à toute la population et auxquels elles ont droit, elles aussi.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT


MÉTHODE SYLVA BERGERON

(Un an de vie... avec soi à l'école!)

EN AVEZ-VOUS ASSEZ?

- De manquer de confiance en vous
- De manquer de courage
- De subir votre travail
- D'endurer votre vie, de la subir
- De souffrir de timidité, de gêne
- De ressentir un vide dans votre vie
- D'être incompris, de manquer d'amis

ALORS NOTRE MÉTHODE EST POUR VOUS!



Gilles Chayer,
animateur

Rendez-vous sans obligation
JEUDI, 5 AVRIL,
19h30
Sous-sol Église Assomption
601, St-Michel, Sherbrooke

Institut de Culture Personnelle du Québec, Inc.